



# snipat

Syndicat Indépendant  
des agents du ministère de l'Intérieur

## ISS PATS : TAUX AUGMENTÉ, SALAIRE BAISSÉ !?

Dès la parution du décret, nous alertions le ministère des contre-effets néfastes de la réécriture, à la vite, par Bercy, d'un texte pourtant longuement mûri.

**EN RÉDUISANT LES MONTANTS NÉGOCIÉS ET VALIDÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, LES TECHNOCRATES DE BERCY ONT CONDUIT L'ADMINISTRATION À GÉRER UNE MESURE QUI PROVOQUERA EN JUILLET 2025, SI RIEN N'EST FAIT, UNE BAISSÉ DU SALAIRE NET DES AGENTS!**

Nous avons depuis demandé, et à de nombreuses reprises, à ce qu'une mesure de maintien du pouvoir d'achat soit mise en œuvre comme cela était prévu dans le texte initial.

**Alors que l'échéance se rapproche, force est de constater que l'administration ne souhaite pas s'en préoccuper !**

### EXPLICATION SIMPLIFIÉE

Initialement, la mesure prévoyait qu'à chaque étape de modification des taux, un nouveau plafond s'applique. Nulle arnaque à cela, ce procédé permettait de contenir le budget dans des proportions supportables par Bercy et de conserver l'augmentation nette du pouvoir d'achat sur l'ensemble de la période de mise en place du système.

En effet, plus vous touchez d'ISS PATS, plus vous en déduisez des charges (retenue pension et CSG-CRDS) même si l'augmentation de la rémunération brute est plafonnée.

**En 2024, ce plafond était fixé à 160 €.**

**En 2025, il est toujours de 160 € malgré l'augmentation des taux d'ISS PATS !**

Le logique est simple : une même rémunération brute avec davantage de charges à déduire... **Il faut donc s'attendre à une diminution des traitements nets !**

**UNE BAISSÉ CONSTATÉE DE 24 € ENVIRON POUR LES ISS PATS PROCHE DE 350 € ET POUVANT ATTEINDRE PLUS DE 50 € POUR LES ISS PATS LES PLUS FORTES !**

**LE SNIPAT SAISIT LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR POUR :**  
→ **QU'AUCUNE BAISSÉ NE SOIT CONSTATÉE**  
→ **QUE L'ESPRIT QUI A CONDUIT À LA MISE EN PLACE DE CETTE PRIME SOIT RESPECTÉ !**